REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA JUSTICE

ANNEXE N°4

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen

Organisme : Ministère de la Justice

Domaine de la prestation : délivrance des attestations et des copies des jugements

Objet de la prestation : attestation du contenu d'un jugement pénal

Conditions d'obtention
Le condamné, la partie lésée ou la partie civile (en matière pénale)

Pièces à fournir
- *Demande simple* - *timbre fiscal*

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier *- rédaction de l'attestation et dépot du timbre* *- délivrance de l'attestation demandée*	*-le greffier de la chambre pénale où le jugement a été rendu*	*à l'instant*

Lieu de dépôt du dossier
Service : le greffe du tribunal où le jugement a été rendu *Adresse : le lieu du tribunal concerné*

Lieu d'obtention de la prestation
Service : le même lieu de dépot du dossier *Adresse : le lieu du tribunal concerné*

Délai d'obtention de la prestation
à l'instant

Références législatives et / ou réglementaires
- *code de procédure pénale.* - *Code des droits d'enregistrement et de timbre.*

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/